



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du jeudi 28 juillet 2022**

Téléphone : 03 82 82 65 43

Télécopieur : 03 82 50 79 78

Le 28 juillet 2022 à 20h35, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle Michel Toussaint, sous la présidence de Jean Luc PERRIN, Maire.

**Etaient présents :**

BECHE Mélissa, GHIBAUDO Michel, JODIN Yolande, KOCKLER Anne, MATHIEU Céline, MATUSZEWSKI Séverine, MILANI Jacques, NOIR Frédéric, PAULY Elsa, PINOT Régis, ROUSSEY Alain, SIEBENALER Claude, ZIEGLER Marielle **formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents excusés :**

DIESEL Jean-Philippe donne procuration à ROUSSEY Alain  
KRETTNICH David donne procuration à NOIR Frédéric  
AAZRI Hanan donne procuration à KOCKLER Anne  
PIERRARD Olivier donne procuration à Jean-Luc PERRIN  
ABDELLALI Moustapha donne procuration à GHIBAUDO Michel  
FROGER Sylvie donne procuration à KOCKLER Anne  
DAVAL Julien donne procuration à ZIEGLER Marielle  
FERRI Tiphaine donne procuration à ROUSSEY Alain  
VETZEL Caroline donne procuration à Jean-Luc PERRIN

**Secrétaire de séance :** MATUSZEWSKI Séverine

---

**Point 1 : Approbation PV du 29 juin 2022**

Adopté à l'unanimité

**Point 2 : Marché public – Choix du prestataire pour la création d'équipements ludiques et sportifs**

Monsieur Frédéric NOIR, Conseiller Municipal Délégué à l'Urbanisme :

- rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en date du 22 décembre 2021, le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour la création d'un espace de loisirs et de détente avec équipements ludiques et sportifs en prévision d'une réalisation courant 2022 et a autorisé M. Le Maire à engager toutes démarches nécessaires à la conduite du projet, notamment en matière de recherche de co-financements et de passation de marché ;
- informe que le marché est à Lot Unique avec prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s) et possibilité de négociation.
- informe que le marché - Marché à Procédure Adaptée- a été publié sur la plateforme dématérialisée MATEC et le JAO LE REPUBLICAIN LORRAÏN ;
- informe qu'une entreprise a répondu au marché. Il s'agit de l'entreprise EUROVIA Florange.
- informe que le 25 juillet 2022, une réunion d'information de la CAO (Commission d'Appel d'Offre) s'est tenue pour examiner le rapport d'analyse établi par le bureau d'études IRIS Conseil. Ainsi, il a été retenu pour présentation au conseil municipal :

**1° LOT UNIQUE :**

397 000.00 € HT / TVA : 79 400.00 € / **Montant TTC : 476 400.00 €.**

**2° PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE 1 :**

Fourniture et mise en œuvre de table et banc en béton granité

2 940.00 € HT / TVA : 588.00 € / **Montant TTC : 3 528.00 €.**

**3° PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE 2 :**

Fourniture et mise en œuvre de surface revêtue en gazon synthétique y compris structure pour le city stade et les jeux pour enfants

- 17 000 HT / TVA : - 3400.00 € / **Montant TTC : - 20 400.00 €.**

Il est proposé au conseil de bien vouloir délibérer pour engager la commande auprès de l'entreprise en vue de réaliser les travaux, autorisés par délibération du 22 décembre 2021, selon l'offre ci-dessus.

*Marielle ZIEGLER : demande s'il est possible d'avoir le nom de toutes les entreprises qui ont consulté le dossier.*

*Frédéric NOIR : cela sera possible dès que lancé*

*Régis PINOT : les prix ne sont pas fermes*

*Frédéric NOIR : il a été essayé de brider le projet au maximum par rapport aux prix*

*Elsa PAULY : il aurait pu y avoir plusieurs lots, pourquoi un seul ?*

*Frédéric NOIR : d'expérience, pour une question de responsabilité et de suivi, c'est plus simple d'avoir un seul lot*

*Elsa PAULY : depuis quand Eurovia est-elle spécialisée dans les jeux ?*

*Frédéric NOIR : dans le secteur Eurovia a fait quasiment tous les projets de ce type (Florange, Fontoy, Stuckange, ...)*

*Elsa PAULY : c'est une sorte de chasse gardée...*

*Frédéric NOIR : l'entreprise connaît son boulot, et c'est conforme à nos demandes*

*Elsa PAULY : d'où comme ça, au final, plus besoin d'architecte conseil.*

*Frédéric NOIR : IRIS Conseil touchera 25 000€, somme correspondant à un pourcentage de la somme totale de 400 000€. Ils feront le suivi des réunions techniques, et auront la responsabilité de valider la conformité, la commune étant bien sûr amenée à suivre le dossier de près*

*Michel GHIBAUDDO : rappelle que pour l'ancien city stade le terrassement avait été réalisé par une entreprise et l'aménagement par une autre entreprise. Toutes les entreprises ne travaillent pas à blanc et se prennent 20%. Il rappelle aussi qu'il a souligné avoir parlé d'un filet concernant les avenants afin de ne pas avoir le budget qui explose !*

*Frédéric NOIR : le but est d'arriver au bout, propres et dans les clous fixés dès le départ.*

*Marielle ZIEGLER : Eurovia donnera quand la liste des sous-traitants ?*

*Frédéric NOIR : dès le démarrage. Il y aura deux temps : le planning à fixer avec les engagements et la liste des sous-traitants.*

*Marielle ZIEGLER : et si un sous-traitant ne nous convient pas ?*

*Frédéric NOIR : on peut faire changer le sous-traitant.*

*Frédéric NOIR : en relation avec les demandes de Julien DAVAL, deux variantes ont été étudiées.*

- La fourniture de tables/bancs en béton granité remplacée par du composite (gain de 2 940€ HT, soit 3 528€ TTC)
- Le sol souple pour le city ou un gazon synthétique : 20 000€ en moins pour le gazon, mais le montant de l'entretien ne cesse de monter. A long terme, qualité, entretien et longévité sont négatifs par rapport au sol souple.

*Jean-Luc PERRIN : rappelle que pour la première variante les tables bétons posent un réel souci / graffitis et cela fait plus pierre tombale.*

*Frédéric NOIR : il y aura présentation d'échantillons des matériaux utilisés.*

*Régis PINOT : demande ce qu'il en est des subventions.*

*Jean-Luc PERRIN :*

- DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) : la sous-préfecture de Thionville a sélectionné les deux projets (tennis et zone de loisirs) et les a envoyés à la commission à Metz
- ANS (Agence Nationale du Sport) : dossier réceptionné, conforme. Concernant le timing de présentation et de décision d'octroi, le DGS est au courant. Il semblerait que la décision soit prise en octobre. Il y a un espoir que 50% du coût de la part sportive éligible du dossier soit subventionnée (pumptrack, city), ce qui est le cœur de l'enveloppe.
- Ambition Moselle (Département) : même cas, dossier réceptionné, complet, autorisation de démarrer les travaux accordée avant la décision d'octroi des subventions.

Il n'y a aucune certitude concernant le montant des subventions à venir.

*Michel GHIBAUDDO : concernant l'ANS, au départ pas concerné, car dans le cadre de la politique des quartiers dits prioritaires de villes (QPV), mais en fait, si, car de proximité immédiate (entre 1 et 2 Kms maximum) : le quartier République de Guénange est situé à 900m.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Décide d'attribuer à l'entreprise EUROVIA le marché relatif à la **création d'équipements ludiques et sportifs** comme suit :

**1° LOT UNIQUE :**

397 000.00 € HT / TVA : 79 400.00 € / **Montant TTC : 476 400.00 €.**

Conformément à l'appel d'offre lancé.

- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document relatif au marché pour la bonne exécution du marché.

Pour : 23

**Point 3 : Divers**

- **Caserne des Pompiers** : Jean-Luc PERRIN fait un rappel du déroulé temporel du projet.

En 2020 le Commandant Laurent, alors gérant le groupement de Thionville, a contacté le Maire. La demande du SDIS 57 était de faire une mutualisation des secours sur le secteur Illange/Bertrange/Guénange, Bertrange étant le point central géographique.

Il y a quelques mois le Président WEITEN a parlé de la future caserne de pompiers de Bertrange, mais sans aucune discussion préalable.

Les membres du Conseil Municipal réunis le 29 juin 2022 ont dit être d'accord pour l'installation d'une caserne de pompiers (en tant que service apporté), mais pas aux conditions du Département.

Le Président WEITEN a prévu une réunion dans un futur proche avec les maires de Guénange, Illange et Bertrange, et les Présidents des Communautés de Communes de l'Arc Mosellan et de Thionville Porte de France.

- **Faisceau 10 A31 bis : motion**

Michel GHIBAUDDO présente une motion sur le faisceau F10 intitulé « Sud de Terville et franchissement de la Moselle ».

En effet ce faisceau traverserait le ban de Bertrange avec un doublement des voies entre Bertrange et Illange, augmentant les nuisances issues de l'autoroute (pollution, sonores, visuelles).

Claude SIEBENALER précise qu'au niveau du Comité de Pilotage de la A31bis, il est imposé la consultation de 4 tracés (dont celui du F10 retenu et nous concernant).

Motion lue et approuvée, jointe à ce PV.

- **Extinction de l'éclairage nocturne :**

Jean-Luc PERRIN précise à l'assemblée qu'une réflexion autour de la possibilité de mettre en place l'extinction de l'éclairage public va être tenue. Consultation à prendre auprès des mairies qui ont déjà lancé la mise en place de cette extinction des lumières, de la gendarmerie aussi. En travaillant l'information des intérêts écologiques et économiques, la communication, voire la mise en place d'un sondage auprès de la population.

- **Trottoirs route de Thionville :**

Elsa Pauly demande ce qu'il en est de la prise en charge de leur entretien. Réponse : c'est la commune qui en est responsable. L'entretien va être fait au fur et à mesure des rues, selon l'état.

- **Aménagement paysager du rond-point sur la D61**

Une réunion a eu lieu ce matin même, jeudi 28 juillet, en mairie, avec Pierre TACCONI, Maire de Guénange et un de ses Conseillers Municipaux délégués d'une part, Jean-Luc PERRIN, Michel GHIBAUDDO, Mathieu THIERY et Séverine MATUSZEWSKI d'autre part. Cette réunion a vu la mise en commun heureuse des réflexions des deux communes. La proposition globale du futur projet a été présentée à l'assemblée.

Monsieur le maire a clôturé la séance à 21h29.



Séverine MATUSZEWSKI  
Secrétaire de séance